

00553 - 1985/07/22 - af/chev

PRÉFECTURE DE L'INDRE

D.R.A.G.

4ème Bureau

SB/DZ

LE PREFET,
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour application de la loi sus-visée et notamment son article 34 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 84-E-1004 du 27 avril 1984 autorisant la Société ALCOA à exploiter une usine d'extension et de traitement de profilés d'aluminium située sur la Zone Industrielle, Avenue Pierre de Coubertin, à CHATEAUROUX ;

Vu la lettre en date du 11 juillet 1985 par laquelle la Société NORSK HYDRO as. et Cie déclare avoir succédé à la Société ALCOA FRANCE à compter du 1er juillet 1985.

DONNE RECEPISSE

à la Société NORSK HYDRO a.s. et Cie de la déclaration sus-visée.

CHATEAUROUX, le 22 JUIL. 1985



Pour le Préfet,
Commissaire de la République
Le Directeur Délégué

[Signature]
G. MANDARIN